



COVID-19 : La CFE-CGC réaffirme sa position

ArianeGroup

Le **+** syndical

Jeudi 9 avril aura lieu, la troisième réunion de négociation relative aux mesures sociales mises en oeuvre au sein d'ArianeGroup suite à l'épidémie de COVID-19. La CFE-CGC souhaite réaffirmer sa position.

NOUS LE DISONS DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

LIMITER LA REPRISE DES ACTIVITÉS À CELLES IDENTIFIÉES « CRITIQUES » POUR LA SOCIÉTÉ OU NOS CLIENTS, ET CE DANS LE STRICT RESPECT DES MESURES BARRIÈRES

La CFE-CGC constate des « dérives locales » dans l'application des consignes ArianeGroup avec des évaluations qui sont proposées aux CSSCT qui ne concernent ni des activités critiques ni essentielles (ex : entrée d'une structure alors qu'une autre est en attente de redémarrage d'une activité à cycle long mise à l'arrêt jusqu'à la fin du confinement comme l'a décidé notre CEO !).

Tout le monde pensait jusqu'à peu que le plateau de contamination était sur le point d'être atteint ; mais les chiffres publiés lundi soir par notre Ministre des Solidarités et de la Santé sont alarmants et rappellent comme il le dit que « *Nous ne sommes pas au bout de l'ascension épidémique* ».

La CFE-CGC demande à la Direction de revenir sur la ligne de conduite d'il y a deux semaines, d'autant plus qu'aucune information ne fait état aujourd'hui d'un début de déconfinement.

Afin d'agir pour la préservation de la santé des salariés, les élus CFE-CGC en CSSCT continuent à y faire leur travail car nous voulons en tout premier lieu protéger les salariés :

→ **C'est ce qui nous permet de rester au contact des intentions de reprise et nous autorisera si nécessaire à agir en concertation avec les autres organisations syndicales en utilisant les moyens à notre disposition.**

NEGOCIER LES CONDITIONS DE L'INACTIVITE SUBIE PAR LES SALARIES

C'est le courrier que les organisations syndicales CFE-CGC CFDT CGT FO ont envoyé à la Direction Générale, suite à deux réunions qui s'apparentent plus à un entonnoir qu'une négociation.

Voici l'essentiel de ce courrier dans lequel les organisations syndicales demandent d'une seule et même voix ce qui est pourtant une évidence : **NÉGOCIATIONS** !

- *Négocions un accord qui couvre les salariés depuis le 18 mars et pas seulement à partir du 17 avril*
- *« concernant la/les période(s) de chômage partiel, nous demandons le respect de la convention collective de la métallurgie et nous revendiquons une indemnisation à 100 % du net pour tous ;*
- *la solidarité dans cette crise, c'est d'avoir un traitement équitable entre toutes les catégories socioprofessionnelles ;*
- *le dispositif négocié doit permettre aux salariés de choisir entre plusieurs options ;*
- *le traitement des salariés absents pour raisons médicales avant ou pendant le confinement (maladie, hospitalisation, maternité, handicap, ...) ne peut faire partie d'un dispositif de récupération d'heures ou de jours comme vous le proposez. »*

Prochaine réunion de négociation jeudi 9 avril ; serons-nous entendus ?